

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 Mars 2008**

Tous les conseillers étaient présents sauf Madame Pascale
BULLAT DESPRES qui donne pouvoir à Madame Christine GUERRET

Commissions Communales

Monsieur le Maire donne lecture des différentes commissions communales et intercommunales et demande aux conseillers de bien vouloir s'inscrire :

Commission Bâtiments :

Monsieur Michel BUZENET Rapporteur
Messieurs Laurent BAUDET, Roger GUILLON membres

Commission Eau :

Monsieur Gilbert FOUVY Rapporteur
Messieurs Laurent BAUDET, Michel BUZENET Membres

Commission Rural Rivières Paysage :

Monsieur Emmanuel TREGOAT Rapporteur
Madame Christine GUERRET Messieurs René TAGAND Yves FELIX

Commission Finances :

Monsieur Jean VERDEL Rapporteur
Madame Karine GALLAY Messieurs Michel BUZENET Roger GUILLON

Commission Information :

Monsieur Jean VERDEL Rapporteur
Mesdames Pascale BULLAT-DESPRES, Christine GUERRET,
Caroline LAVERRIERE

Commission Listes Electorales :

Monsieur Eric VILAIN

Commission Bâtiment Technique :

Monsieur Emmanuel TREGOAT Rapporteur
Madame Marie-Christine LAMOUILLE
Messieurs Michel BUZENET, Roger GUILLON

Commission scolaire

Madame Caroline LAVERRIERE Rapporteur
Mesdames Pascale BULLAT-DESPRES, Marie-Christine LAMOUILLE

Commission suivie A 41 :

Monsieur Yves FELIX Rapporteur
Messieurs Gilbert FOUVY, Roger GUILLON

Commission Urbanisme

Monsieur René TAGAND Rapporteur
Messieurs Eric VILAIN, Joël CHAUTEMPS

Commission Pilotage PLU Urbanisme :

Monsieur René TAGAND Rapporteur
Madame Pascale BULLAT-DESPRES,
Messieurs Yves FELIX, Eric VILAIN, Michel BUZENET
Joël CHAUTEMPS

Commission Vie Associative :

Madame Marie-Christine LAMOUILLE Rapporteur
Messieurs Eric VILAIN, Michel BUZENET

Commission Voirie et réseaux

Monsieur Roger GUILLON Rapporteur
Madame Christine GUERRET
Monsieur Gilbert FOUVY

Commission Z.A.C des Envignes :

Monsieur Roger GUILLON Rapporteur
Madame Caroline LAVERRIERE
Messieurs Joël CHAUTEMPS, Jean VERDEL

Indemnités de fonction

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'élection municipale du 9 mars 2008 et de la nouvelle municipalité du 14 mars 2008, il faut définir le taux relatif aux indemnités de fonction du Maire et des Adjoints. Après avoir pris connaissance des différents éléments et textes réglementaires : décide d'accorder les indemnités brutes mensuelles maximales au Maire et aux Adjoints pour une population comprise entre 1.000 et 3.499 Habitants depuis leur élections.

Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est géré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire. Le Conseil d'Administration comprend en nombre égal des membres du Conseil Municipal et des membres extérieurs parmi lesquels doivent se trouver des représentants des Associations Familiales, Handicapés, Retraités et désormais, un membre représentant les Associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et la lutte contre l'exclusion. Le nombre des représentants du C.C.A.S. a été fixé :

- * quatre membres du Conseil Municipal,
- * quatre membres extérieurs.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les compétences du Maire sont limitées par le Code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement par l'article L 2122-22.

Le Conseil Municipal, délègue à Monsieur le Maire pour la durée du mandat les compétences dans les domaines suivants :

1°/ D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

2°/ De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

3°/ Donne, conformément à l'article 9 de la loi n° 2001-1168 du 11/12/2001, dite loi MURCEF, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant (seuil 210 000 euros HT), lorsque les crédits sont inscrits au budget.

4°/ De passer toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5°/ De passer les contrats d'assurance (ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes)

6°/ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services Municipaux..

7°/ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

8°/ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires, des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

9°/ De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

10°/ De décider de la création de classe dans les établissements d'enseignement.

11°/ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

12°/ D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les limites définies par le Conseil Municipal.

13°/ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

14°/ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal.

Z.A.C (zone d'aménagement concerté) des Envignes

Monsieur Roger Guillon, Adjoint, présente au Conseil Municipal la Z.A.C son avancement ainsi que le projet Migros. Il informe également des procédures engager pour réaliser les différents travaux qui incombent à la Commune et des différentes conventions à passer avec la Société Migros.

Z.A.P (zone agricole protégée)

Monsieur Yves FELIX Conseiller Municipal présente au Conseil Municipal le périmètre de la Z.A.P ainsi que le rapport de présentation.

Urbanisme

Monsieur René TAGAND, Adjoint, présente au Conseil Municipal les derniers permis de construire accordés ainsi que les projets en cours sur notre commune et plus particulièrement la construction de huit petits immeubles de 84 logements à la Forge. Il présente également de projet des meubles DESBIOLLES et l'avancement du P.L.U et plus particulièrement du P.A.D.D.

Neydens le 26 mars 2008

Le Maire

Jean VERDEL